

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2010

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE, Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE, Viviane VENET, Cathy LEMAIRE.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, François LEFEVRE, Jean-François BOULANGER, Bernard GLADIEUX, Dominique MINCHEZ, Frédéric BRENOT, Jean-Bernard VENET.

Absents excusés : Messieurs Jean-Michel BOUCHEZ et Alvaro GONCALVES.

Secrétaire : Monsieur François LEFEVRE.

Date de convocation : 16 juin 2010

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2010 est approuvé.

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Le Maire expose qu'en vertu de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, il peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Il est donc autorisé à signer la convention avec l'Etat représenté par le Préfet de l'Aisne confiant l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale des Territoires (DDT) et fixant les modalités d'intervention de chacun des services.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de poursuivre les services d'accueil périscolaire et de restauration, sont créés à compter du 1^{er} septembre 2010, aux conditions de l'article 3 alinéa 6 et 8 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 :

- un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuel 26h hebdomadaires,
- un poste d'agent technique 2^{ème} classe contractuel 20 H hebdomadaires.

Les deux points suivants sont rajoutés à l'ordre du jour.

GARANTIE EMPRUNT MAISON DE RETRAITE

Le Maire rappelle que par délibération du 3 mars 2010, le conseil municipal avait accordé la garantie de la commune pour le remboursement de la somme de 503 957, 50 € représentant 25 % de l'emprunt que la maison de retraite de Seboncourt doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Suite à une erreur matérielle dans le projet de délibération établi pour ce service, il convient de modifier la délibération du 3 mars 2010 dans le sens qu'il s'agit d'un amortissement naturel et non constant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERMANDOIS

- La demande d'adhésion de la commune d'Holnon à la Communauté de Communes du Pays du Vermandois est accepté.
- Monsieur Hugues LEGRAND est nommé afin de siéger à la commission d'évaluation des transferts des charges. Celle-ci a pour rôle de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation par l'EPCI aux communes membres.

AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire informe l'assemblée de l'acquisition d'une tondeuse autoportée chez les Ets David pour un montant de 27 500 € HT soit 32 890 € TTC.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 24 juin 2010,
Le Maire,
Gérard FEUILLETTE

